

VŒU

Contre la suppression du Défenseur des Enfants par le projet de loi organique relatif à l'instauration du Défenseur des Droits

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe socialiste au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
par 37 voix pour et 4 voix contre

Alors qu'à Ivry et dans le monde entier, nous nous apprêtons à célébrer les 20 ans de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le gouvernement a décidé sans concertation la suppression du Défenseur des Enfants, autorité administrative indépendante instituée en 2000. Même Dominique Versini qui exerce cette fonction depuis 2006 l'a appris par la presse. Chargée de recueillir les plaintes des enfants qui ne peuvent pas soutenir d'action en justice, cette institution unanimement reconnue a déjà traité les demandes de 20 000 enfants défavorisés, isolés ou maltraités. Son rôle consiste également à rendre des avis et proposer des modifications aux textes de loi ou encore à assurer par la conduite d'opérations d'information la promotion des droits de l'enfant. A titre d'exemple, c'est grâce à cette autorité qu'a été créé le délit de recours à la prostitution d'un mineur.

Autant sur le fond que sur la forme, c'est donc avec force que nous condamnons cette décision qui va à l'encontre des Droits de l'Enfant. Droits que la droite depuis qu'elle est au pouvoir met régulièrement à mal.

C'est ce qu'a souligné le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU dans son rapport de juin 2009 en faisant part de son inquiétude s'agissant de nombreuses observations, parmi lesquelles « la non-application de la décision de la Cour de Cassation quant au droit des familles non françaises résidant en France avec leurs enfants de bénéficier des allocations pour enfants », la « persistance de discriminations à l'encontre des enfants requérants d'asile et réfugiés ou appartenant à des groupes minoritaires tels que les Roms, les gens du voyage et les minorités religieuses » ou encore « l'attitude générale négative de la police à l'égard des enfants, en particulier des adolescents ».

Les préoccupations du Comité que nous partageons toutes sans aucune réserve portent également sur la multiplication des bases de données concernant les enfants -on se souvient de la base élève- pouvant être utilisées à des fins de détection d'enfants de migrants en situation irrégulière, le placement de ces derniers en centre de rétention administrative.

Le rapport souligne en outre l'insuffisance criante des moyens financiers et humains alloués à la justice juvénile, son alignement sur celle des majeurs et l'absence de politique nationale globale sur la prévention de la délinquance ; autant de signes d'un désengagement de l'Etat que la municipalité ivryenne qui vient de mettre en place le Groupe Opérationnel Technique Educatif de Prévention dénonce vigoureusement.

Et lorsqu'il est question d'avancées, elles sont pour la plupart le fruit de l'opiniâtreté du Défenseur des Enfants, comme par exemple l'accroissement à 18 ans de l'âge minimum de mariage pour les filles.

Considérant que dans ce contexte, les enfants de notre pays ont plus que jamais besoin de cette institution indépendante ;

Considérant que la suppression du Défenseur des enfants représente un grave recul de l'accès au droit dans notre pays et que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans son rapport du 22 juin 2009 a demandé au Gouvernement de « continuer à renforcer le rôle du Défenseur des enfants » ;

Considérant que les enfants doivent pouvoir bénéficier de droits spécifiques, ainsi qu'en dispose la Convention de New York de 1989 ;

Le Conseil municipal d'Ivry sur Seine réuni le 22 octobre 2009 :

- demande le retrait du projet de loi visant la suppression du Défenseur des Enfants,
- exige que le gouvernement applique les recommandations du Comité de défense des droits de l'Enfant et revienne dans les meilleurs délais sur les nombreuses mesures attentatoires à la liberté des enfants aujourd'hui en vigueur.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 OCTOBRE 2009